

Envoyé en préfecture le 21/03/2025

Reçu en préfecture le 21/03/2025

Publié le 24/03/2025

ID : 031-243100732-20250318-202503024-DE



# Communauté de communes des Coteaux du Girou

*Conseil Communautaire – ROB 2025*

*18 mars 2025*



**Communauté de Communes  
DES COTEAUX DU GIROU**



## PREAMBULE

***Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est une obligation légale pour les communes de 3 500 habitants et plus (article L 2312-1 du CGCT). Il a pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.***

***Il doit être tenu dans les deux mois précédant l'examen du budget et ne pas avoir lieu lors de la même séance que celle concernant le vote du budget.***

***L'article 107 de la loi NOTRé du 7 août 2015 a modifié le contenu et la forme du DOB. Le débat s'appuie désormais sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui doit comporter :***

- *Les orientations budgétaires envisagées par la Commune (évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes) ;*
- *Les engagements pluriannuels ;*
- *Les informations relatives à la structure et à la gestion de la dette.*

***Depuis le vote de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, le rapport présente également l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et l'évolution du besoin de financement.***



# 01 LOI DE FINANCES 2025

Contexte et réformes majeures



## LOI DE FINANCES 2025

### LE CONTEXTE

Le projet de loi de finances pour 2025 n'a pas pu être adopté avant la fin de l'année 2024, aussi le Gouvernement s'est appuyé sur une procédure exceptionnelle, qui permet de percevoir les ressources nécessaires pour le financement des services publics de manière temporaire jusqu'à l'adoption du projet de loi de finances, en présentant une loi spéciale.

**La loi spéciale a été adoptée le 18 décembre 2024.**

Le 23 janvier 2025, le Sénat a adopté en première lecture le projet de loi de finances pour 2025.

Le 30 janvier 2025, les députés et sénateurs se sont réunis en commission mixte paritaire pour sur un texte final du projet de loi de finances 2025.

Après le rejet d'une motion de censure mercredi 5 février, le **projet de loi de finances pour 2025 a été définitivement adopté par le Parlement, à la suite du vote du Sénat, le 6 février.**

LES PRÉVISIONS ET LES  
POINTS CLÉS

## POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE EN MOYENNE ANNUELLE

	2023	2024	2025	2026	2027
PIB réel	1,1	1,1	0,9	1,3	1,3
IPCH	5,7	2,4	1,6	1,7	1,9
IPCH hors énergie et alimentation	4,0	2,4	2,2	1,9	1,8
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active)	7,3	7,4	7,8	7,8	7,4

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire.

Sources : Insee pour 2023 (comptes nationaux trimestriels du 30 octobre 2024), projections Banque de France sur fond bleuté.

- Croissance du PIB pour 2024 : +1,1% et prévisions à la baisse pour **2025 : attendue à 0,9%**.
- **Inflation prévisionnelle 2025 : +1,6%** (la Banque de France retenant dans sa dernière note de conjoncture une inflation prévisionnelle 2025 à +1,6%).
- **Taux de chômage attendu à la hausse à 7,8%** de la population active en 2025.

LES PRÉVISIONS ET LES  
POINTS CLES

Le projet de loi de finances prévoit de redresser les comptes publics de **50 milliards d'euros** :

- Les mesures prévues dans le projet de loi de finances pour 2025 visent à ramener le **déficit public à 5,4% du PIB** en 2025, contre 6,1% en 2024 et 5,5% en 2023.
- La trajectoire d'évolution du déficit public serait orientée vers un retour sous les **3% de déficit public à horizon 2029**.
- Le ratio de dette publique continuerait sa progression en 2025, mais à un rythme moins soutenu, pour **atteindre 115,5% du PIB en 2025. Montant total de la dette : 3 303 milliards d'euros**.
- Le Gouvernement attend une **stabilisation des dépenses des collectivités territoriales**, fonctionnement et investissement :

Taux d'évolution de la dépense publique (dépense primaire en volume, hors transferts, hors crédits d'impôts)

(% d'évolution)	2023	2024	2025	Cumul 24/25
Toutes administrations publiques	-1	1,8	-0,1	1,7
Administrations publiques centrales (État et opérateurs de l'État)	-2,9	-1,6	-1,1	-2,7
Administrations publiques locales	1	4,7	0	4,7
Administrations de Sécurité sociale	-0,3	3,1	0,6	3,7



## LOI DE FINANCES 2025

## PRINCIPALES MESURES

**Le projet de loi de finances pour 2025 instaure plusieurs mesures de réduction des ressources des collectivités territoriales** (et donc d'économies pour le budget de l'Etat), un **effort budgétaire de 2,2Md€** est demandé aux collectivités locales :

- Gel des fractions de TVA en 2025** au niveau de 2024 (soit -1,2 milliard d'euros de ressources locales),
- La **mise en place d'un « fonds de réserve », désormais appelé Dilico**, qui **représentera 1 milliard d'euros de prélèvement étendu à plus de 2000 collectivités** (soit 500M€ pour les communes et EPCI, 220M€ pour les départements et 280M€ pour les régions), contre 3 milliards d'euros prévus initialement. Le dispositif a pour vocation de lisser dans le temps les recettes fiscales des collectivités qui sont en mesure de contribuer au redressement des comptes publics : 90% des recettes « confisquées » sont censées être reversées progressivement sur 3 ans aux collectivités contributrices (les 10% restants abonderont le FPIC),
- Baisse du Fonds vert** qui passera de 2,5 milliards d'euros à 1,150 milliards d'euros en 2025,
- La dotation d'équipement des territoires ruraux (**DETR**) sera **maintenue** à son niveau de 2024,
- Annoncée dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2025, **l'augmentation du taux de cotisations retraite pour les employeurs des agents affiliés à la CNRACL** a été explicitée dans un décret du 30 janvier 2025 : la **hausse sera de 12 points sur 4 années**, soit un taux porté à 34,65% en 2025 contre 31,65% en 2024, pour atteindre 43,65% en 2028.



## PRINCIPALES MESURES

Analyse des **autres dispositions du projet de loi de finances** pour 2025 :

- La **Dotation Globale de Fonctionnement sera finalement revalorisée de 150M€** pour compenser le financement de la moitié de l'augmentation des dotations de péréquation des communes (Dotation de Solidarité Rurale et Dotation de Solidarité Urbaine), soit 27,49 milliards d'euros, cet effort sera financé par une minoration de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.
  
- Pour financer les trains régionaux, un **versement mobilité est créé au profit des régions au taux de 0,15%**.
  
- Les **départements pourront relever le plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) sur les transactions immobilières de 4,5% à 5% pendant 3 ans**. Un taux-réduit ou une exonération pourront être décidés pour les primo-accédants.



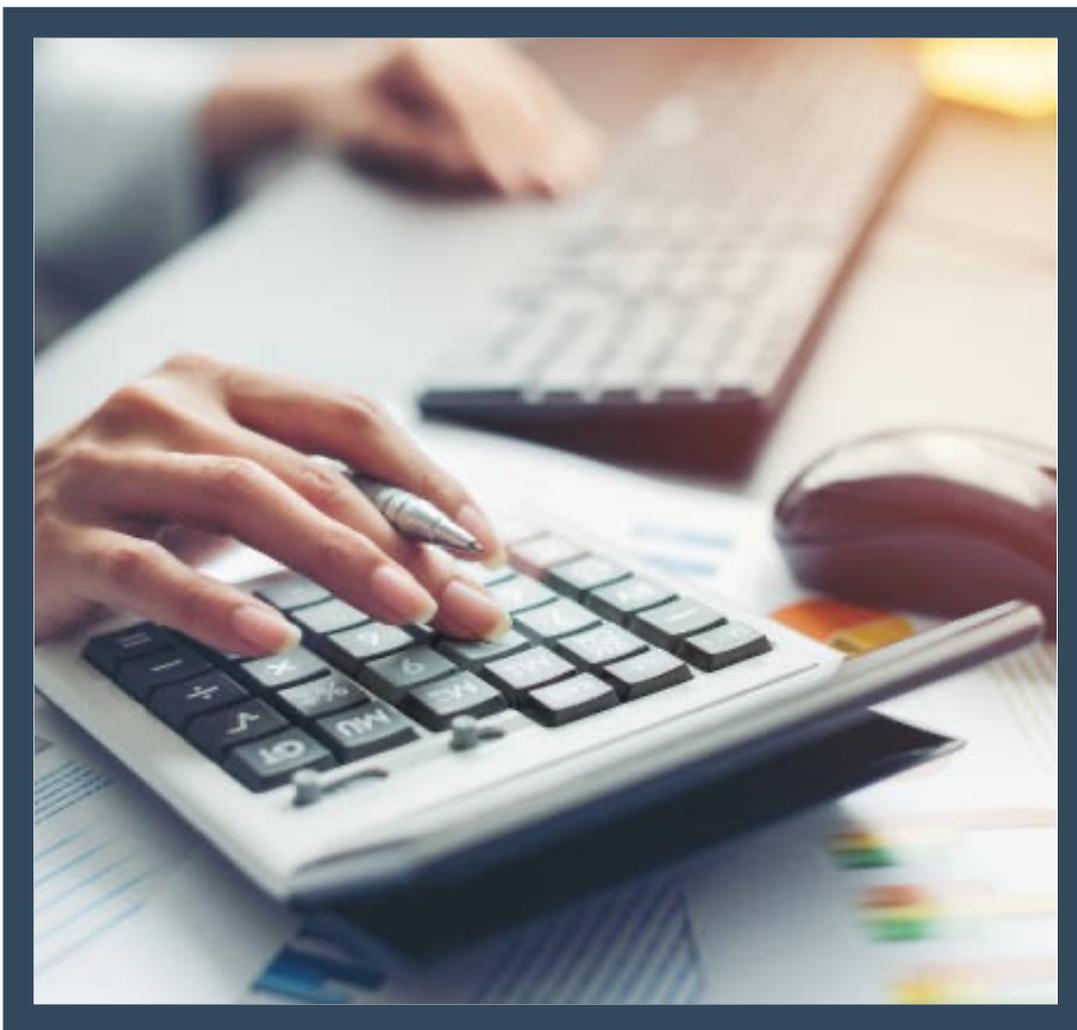
## PRINCIPALES MESURES

Présentation des **principales mesures fiscales prévues** :

- Report de la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises : prévue pour 2027, la suppression définitive de la CVAE est reportée.** Les taux d'imposition seront abaissés progressivement à compter de 2026. La CVAE sera totalement supprimée en 2030.
  
- Réintégration des communes anciennement classées en Zone Ruralités Revitalisation** dans le nouveau zonage France Ruralités Revitalisation : La mise en place en loi de finances pour 2024 du nouveau zonage France Ruralités Revitalisation (FRR) en lieu et place notamment des ZRR, à compter du 1er juillet 2024, a conduit à exclure de ce dispositif 2 168 communes qui étaient jusqu'alors classées en ZRR. Ces communes ayant perdu le bénéfice de ce régime pourront bénéficier des aides du dispositif FRR.

**Revalorisation des valeurs locatives :**

- Le **coefficient de revalorisation 2025 des valeurs locatives** est égal à l'évolution de l'indice d'inflation entre novembre 2023 et novembre 2024, **il sera de 1,7% en 2025** contre 3,9% en 2024 et 7,1% en 2023.

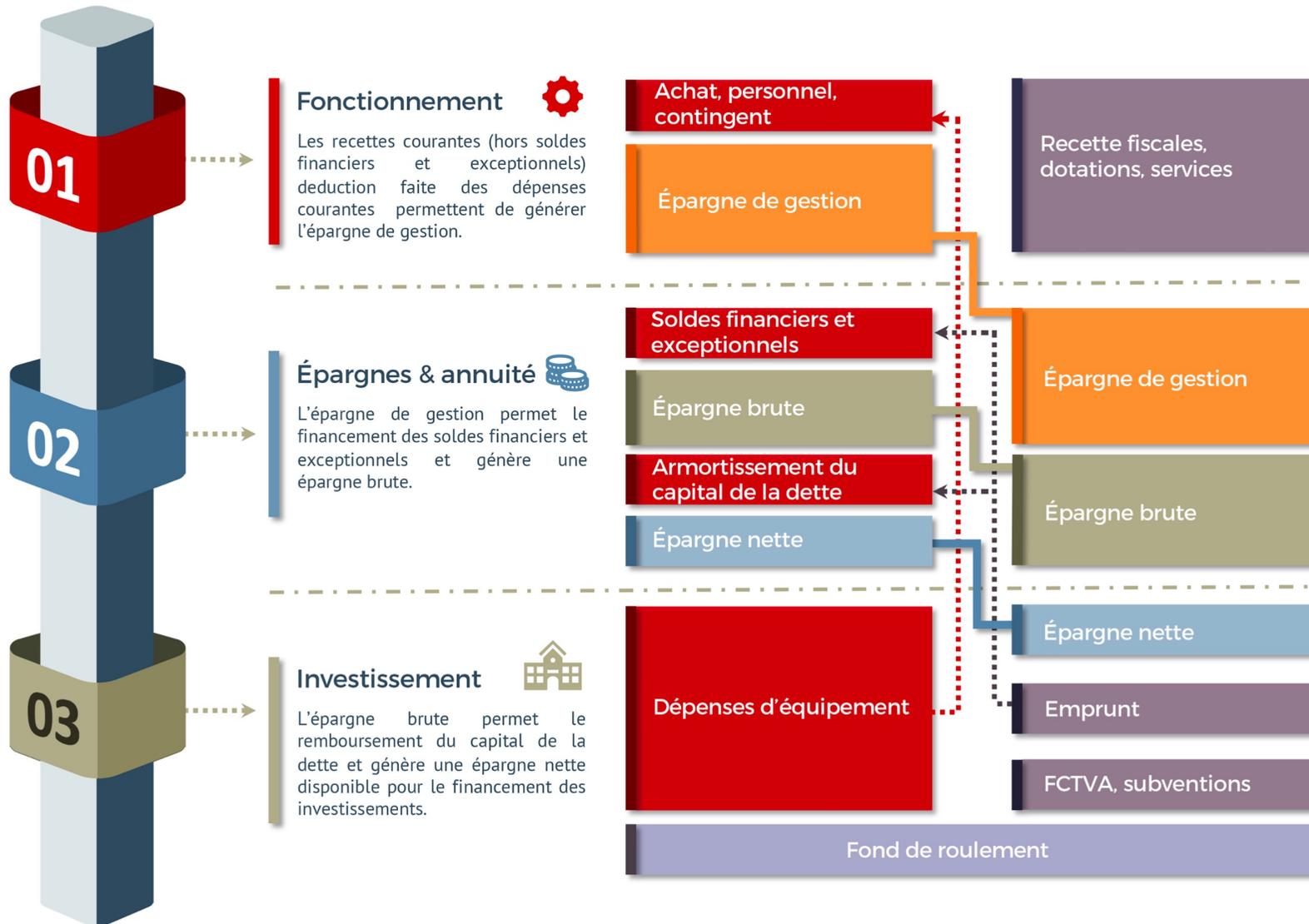


# 02 RETROSPECTIVE 2019-2024

Rétrospective 2019 - 2024



# LA STRUCTURE D'UN BUDGET





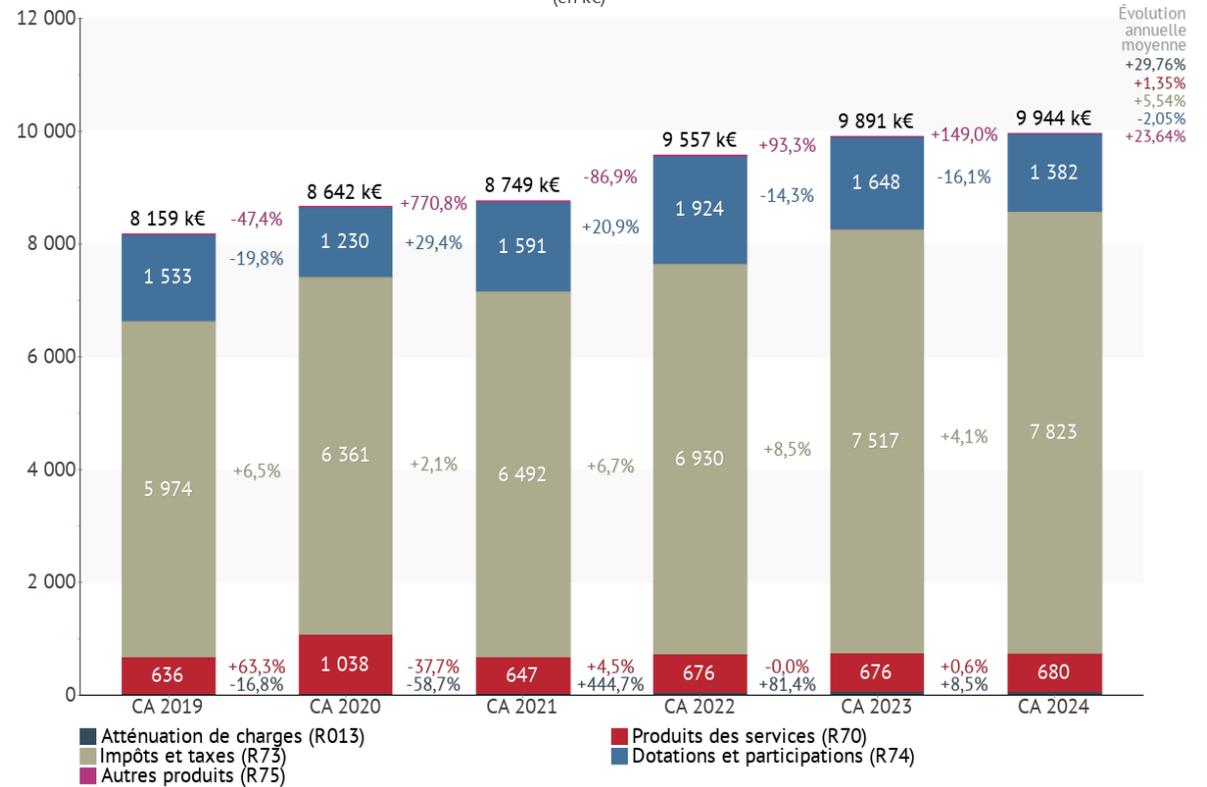
# Rétrospective

## Les recettes de gestion

Les recettes de gestion augmentent de +4,04% sur la période.

Cette évolution est principalement liée à la dynamique des bases fiscales sur la période, à l'accroissement de population et à l'évolution des taux en 2020 puis à compter de 2023. Les impôts et taxes ont donc progressé de +4,1% en 2024.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COTEAUX DU GIROU  
(en k€)





## Rétrospective

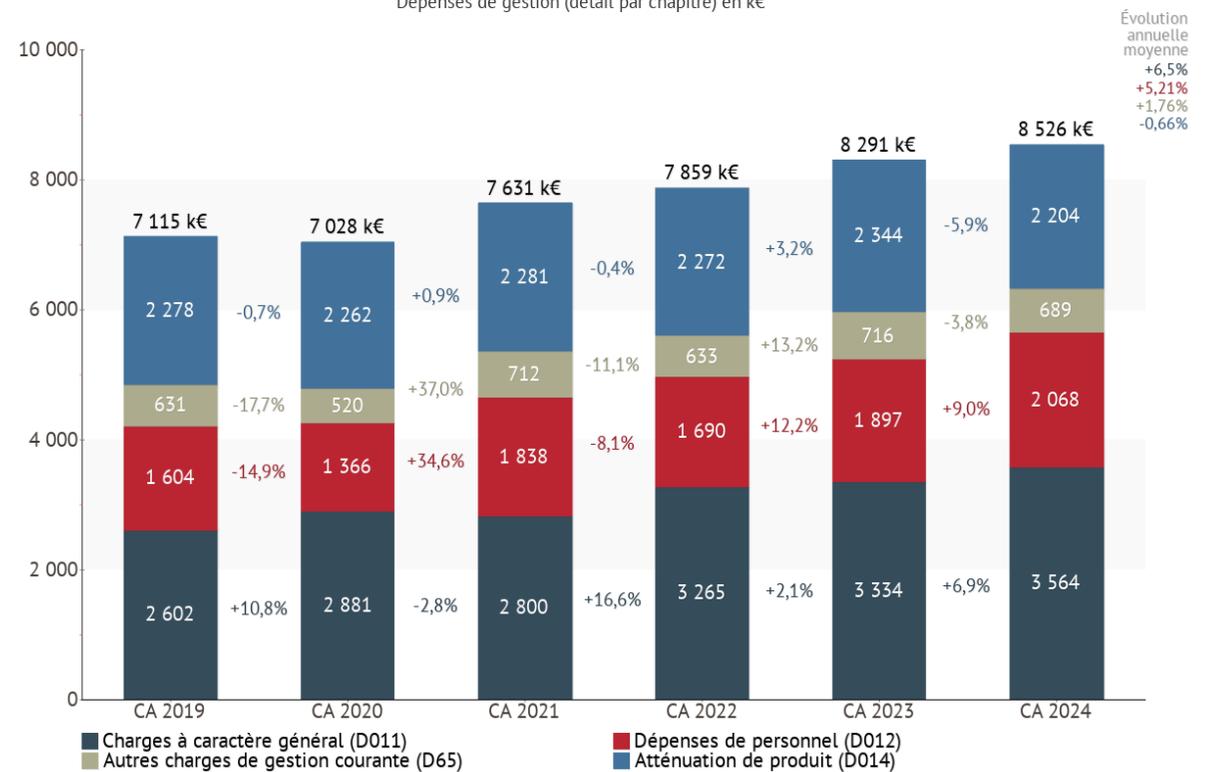
### Les dépenses de gestion

Les dépenses de gestion augmentent de +3,68% sur la période.

Les dépenses de personnel (personnel mis à disposition compris) augmentent de +5,21% sur la période, les mises à disposition versées aux communes sont incluses au niveau de ces dépenses et sont en progression.

Les charges à caractère général progressent de +6,5% sur la période et de +6,9% en 2024, avec notamment les impacts en fonctionnement des nouveaux bâtiments, la prise de la compétence jeunesse et les charges générales liées à l'inflation.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COTEAUX DU GIROU  
Dépenses de gestion (détail par chapitre) en k€

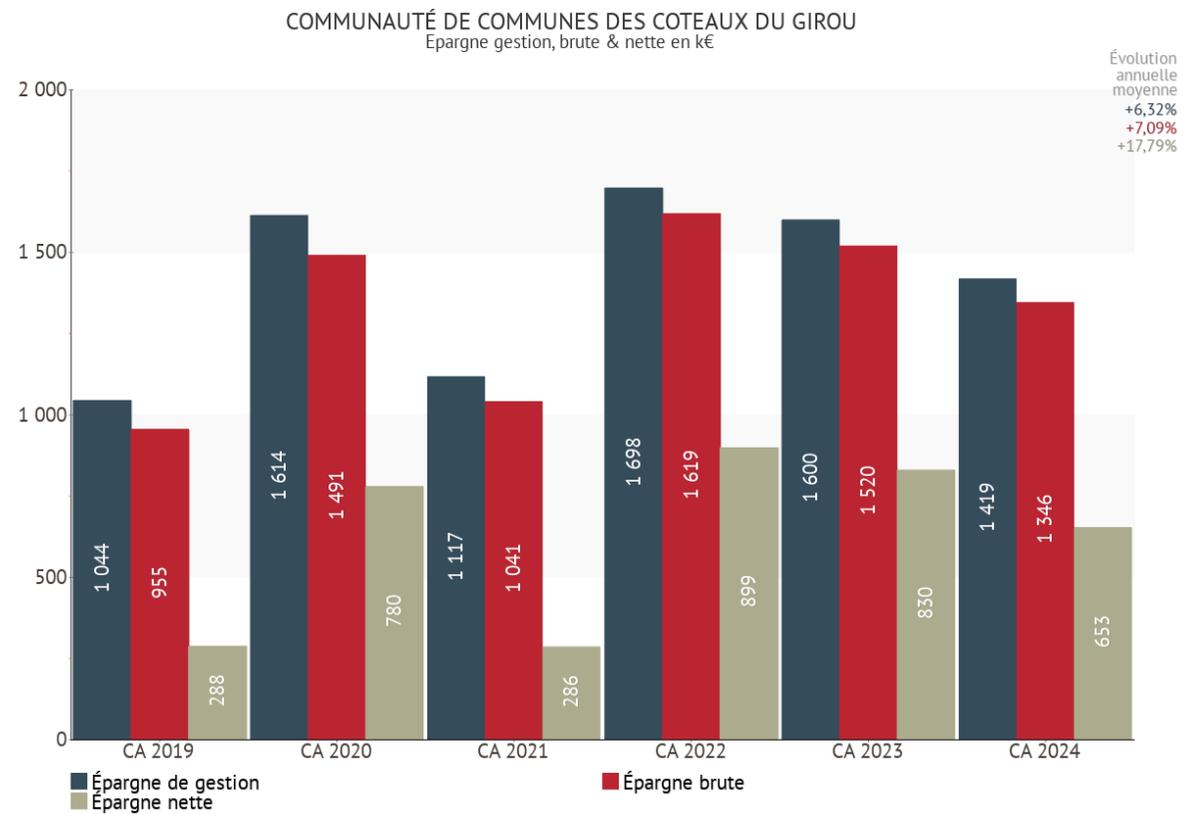




## Rétrospective

### Les soldes d'autofinancement

Malgré l'augmentation plus rapide des recettes que des dépenses de gestion sur la période, **les soldes d'épargne** sont en légère baisse depuis 2022, avec un niveau d'épargne brute à hauteur de 1,3M€ et une épargne nette de 653K€ en 2024.





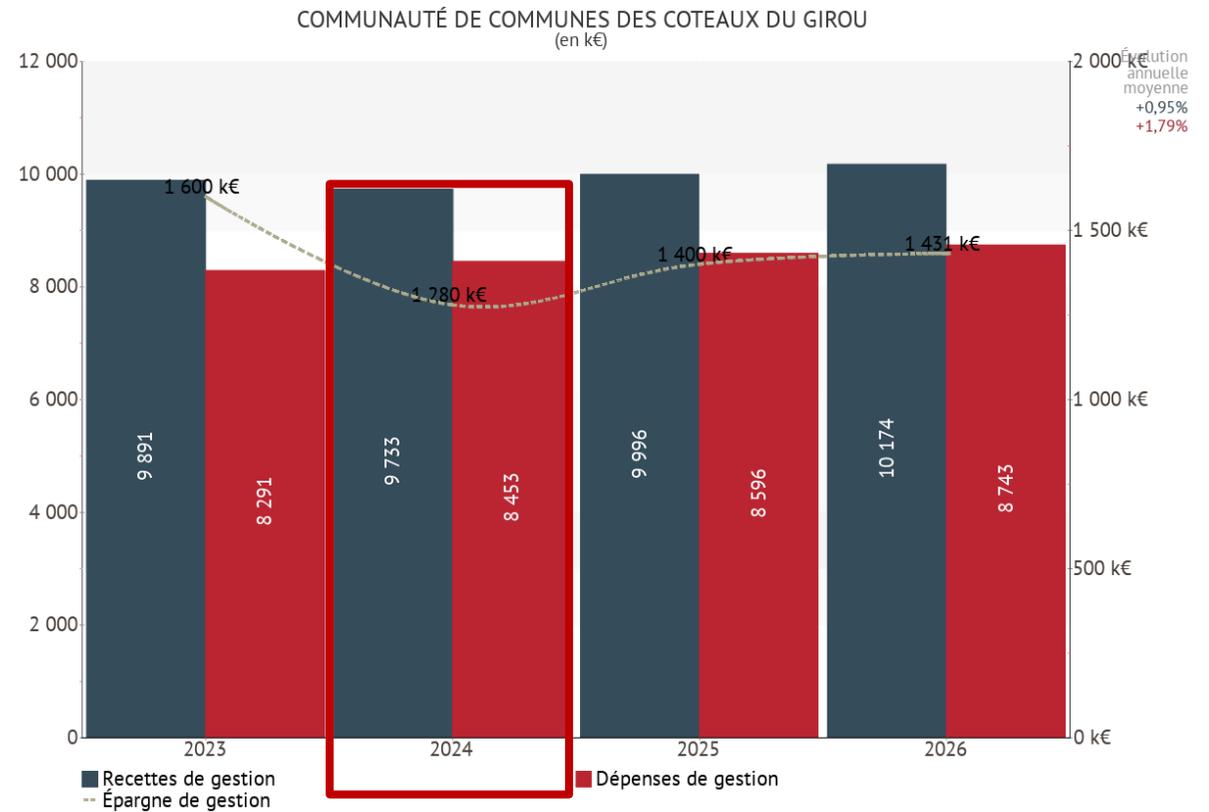
## COMPARATIF : ANALYSE PROSPECTIVE ROB 2024

### Recettes et dépenses de gestion

La trajectoire anticipée au ROB 2024 est maintenue :

- avec un peu plus de recettes qu'attendues, soit 9,9M€ de recettes de gestion réalisées en 2024,
- le même niveau de dépenses, soit 8,5M€ de dépenses de gestion effectivement réalisées en 2024.

Le niveau d'épargne de gestion est également proche de l'estimé au ROB 2024 : soit 1,4M€ de réalisé pour 1,3M€ d'estimé début 2024.





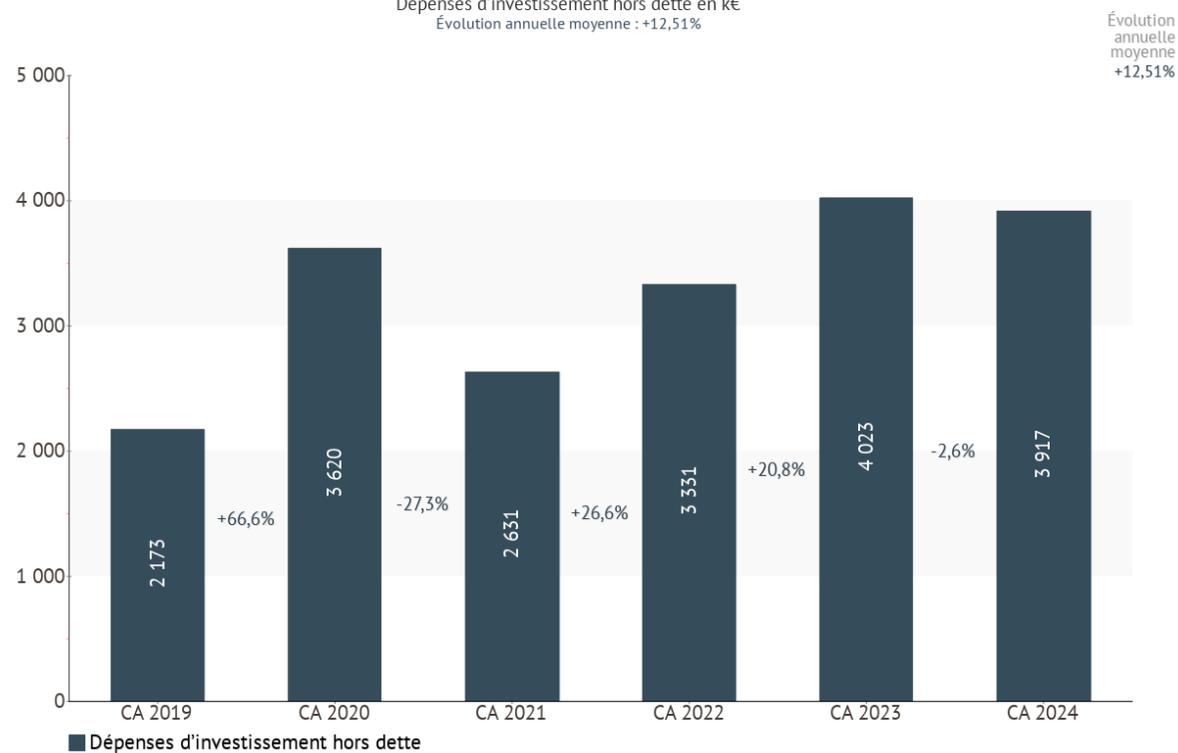
## Rétrospective

### Les dépenses d'investissement

Comme en 2023, l'effort d'équipement se situe au niveau de 4M€ en 2024.

Soit une moyenne de 3,3M€/an sur la période étudiée.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COTEAUX DU GIROU  
Dépenses d'investissement hors dette en k€  
Évolution annuelle moyenne : +12,51%





## Rétrospective

### L'endettement et la capacité de désendettement

Avec un recours à l'emprunt en 2024, l'**endettement** est en hausse pour atteindre 7,425M€ en 2024.

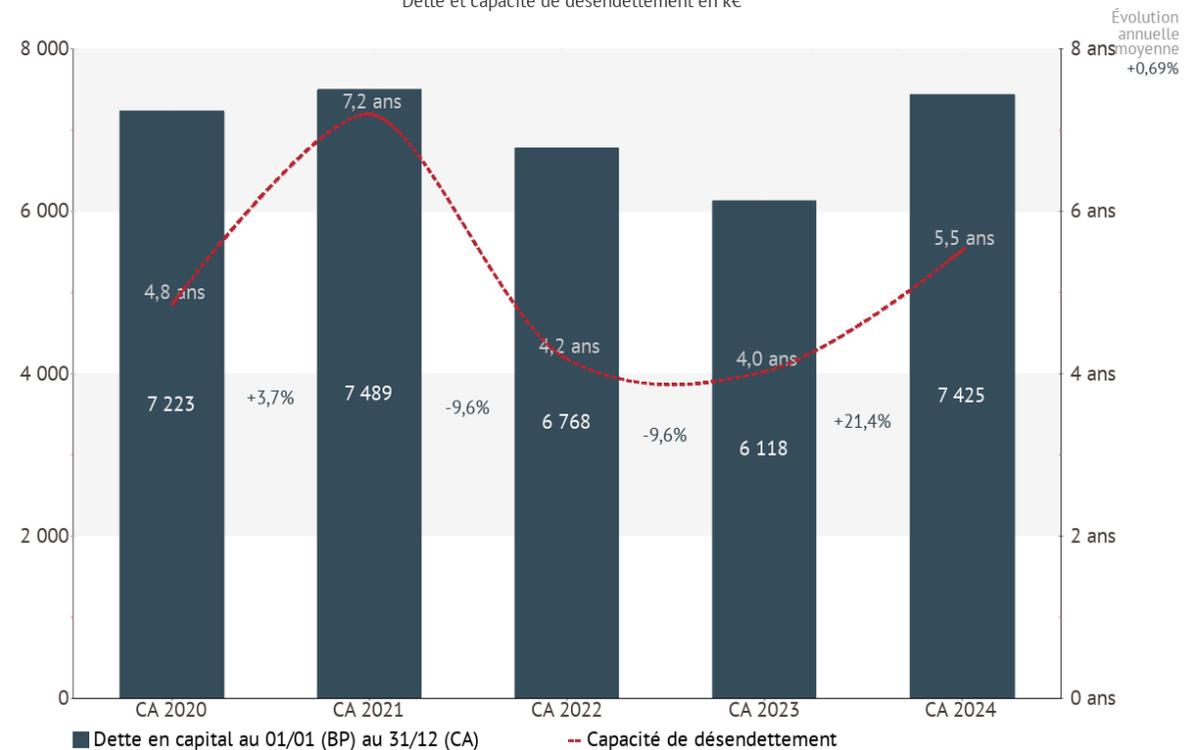
Compte tenu de la dégradation de l'épargne brute et du recours à l'emprunt, la **capacité de désendettement se dégrade légèrement pour atteindre 5,5 années en 2024.**

Elle reste largement en-dessous du seuil d'alerte estimé à 8 années.

Ce ratio exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait à la collectivité pour rembourser l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible.

C'est un indicateur d'équilibre global qui mesure la capacité de la collectivité à rembourser sa dette.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COTEAUX DU GIROU  
Dette et capacité de désendettement en k€





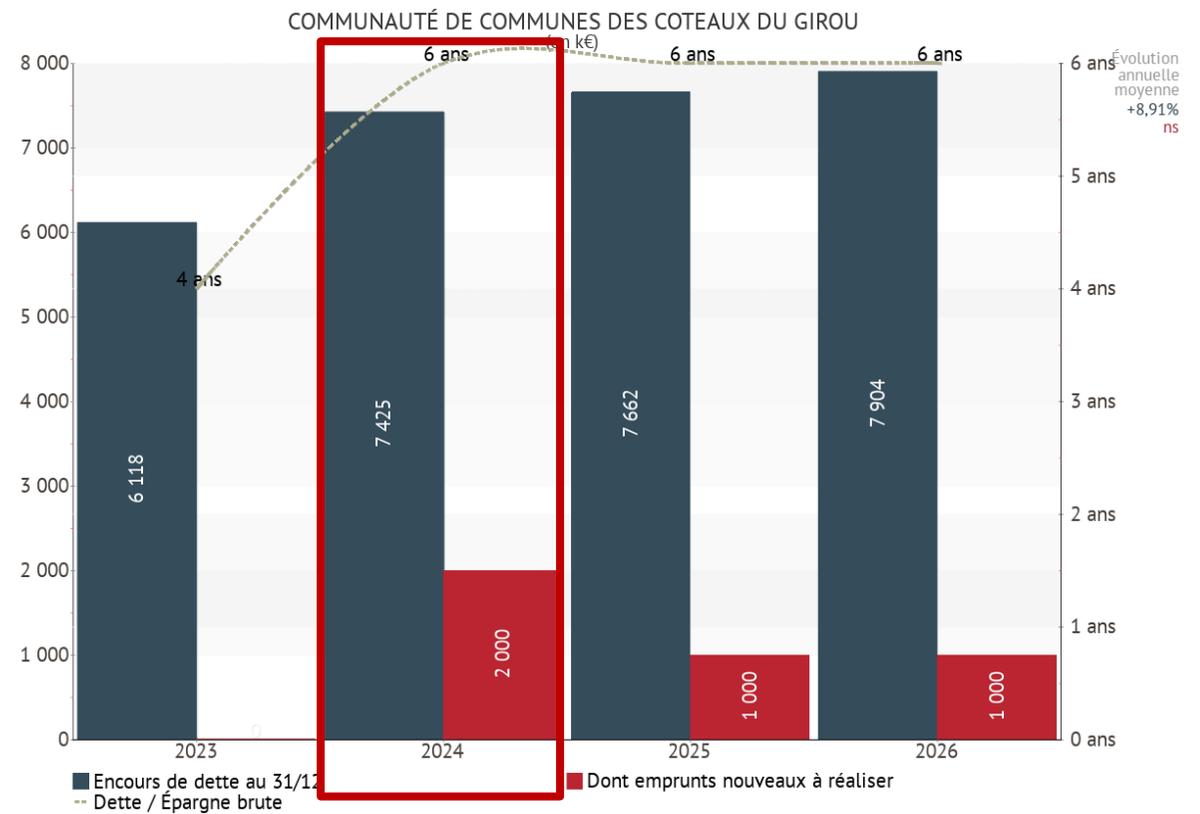
## COMPARATIF : ANALYSE PROSPECTIVE ROB 2024

### L'endettement et la capacité de désendettement

La trajectoire anticipée au ROB 2024 est maintenue également au niveau de la dette et de la capacité de désendettement.

Avec le recours à l'emprunt réalisé en 2024 à hauteur de 2M€, l'encours de dette est équivalent à l'estimé, soit 7,425M€.

Compte tenu de la légère amélioration de l'épargne brute par rapport à l'estimée l'année dernière, la capacité de désendettement s'améliore légèrement à 5,5 années en 2024, contre 6 années attendues.





# 03 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BP 2025

Comparaison BP 2024 et BP 2025



## Comparaison BP 2024/BP 2025

### Les recettes de gestion

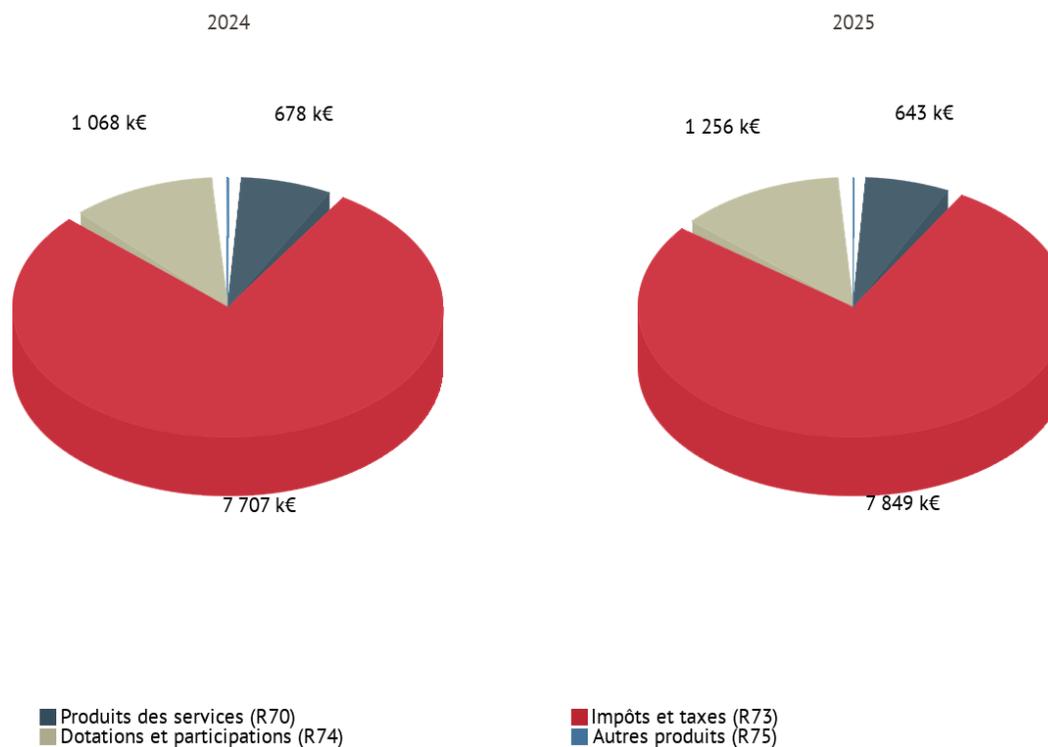
Les **contributions directes**, au niveau du chapitre impôts et taxes, évoluent de +2,9% entre le BP 2024 et le BP 2025, liées à la **revalorisation des bases fiscales attendues en 2025** et à **l'augmentation des taux prévus, soit pour 2025** :

- CFE = 31,91%
- TFPB = 6,06%
- TH additionnelle : 14,21%
- TFNB = 5,14%

La fraction de TVA est stable par rapport au BP 2024.

Les participations CAF sont attendues à la hausse au niveau du chapitre dotations et participations, par rapport au BP 2024, liées à un décalage de versement perçu.

#### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COTEAUX DU GIROU (en k€)





## Comparaison BP 2024/BP 2025

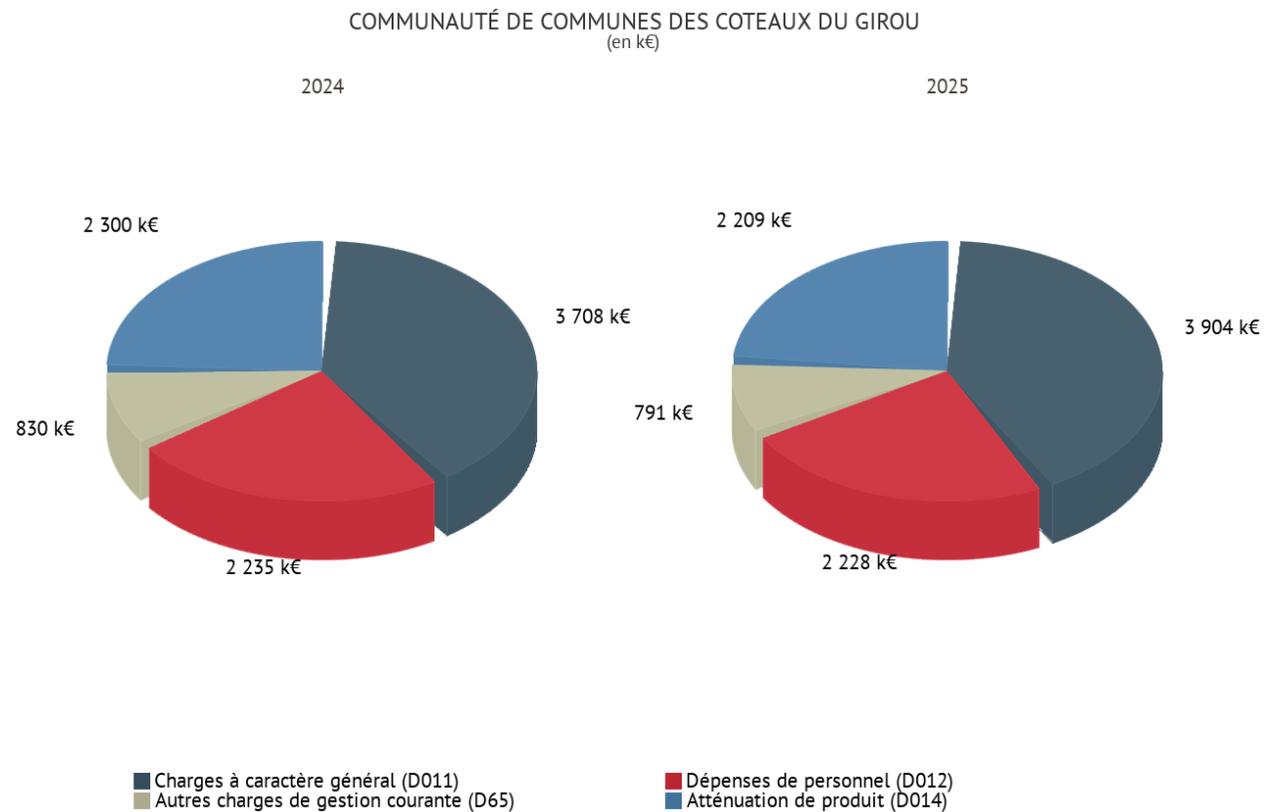
### Les dépenses de gestion

L'évolution des **dépenses de gestion** au BP 2025 est pratiquement stable par rapport au BP 2024 sur l'ensemble des chapitres (+0,65%).

Les **charges à caractère général** sont estimées à la **hausse de +5,1%** avec notamment les impacts en fonctionnement des nouveaux bâtiments, la prise de compétence jeunesse sur une année pleine, les charges liées à l'inflation.

Les **charges de personnel** sont **maitrisées** sur le budget 2025.

Les autres charges sont à estimées à la baisse.



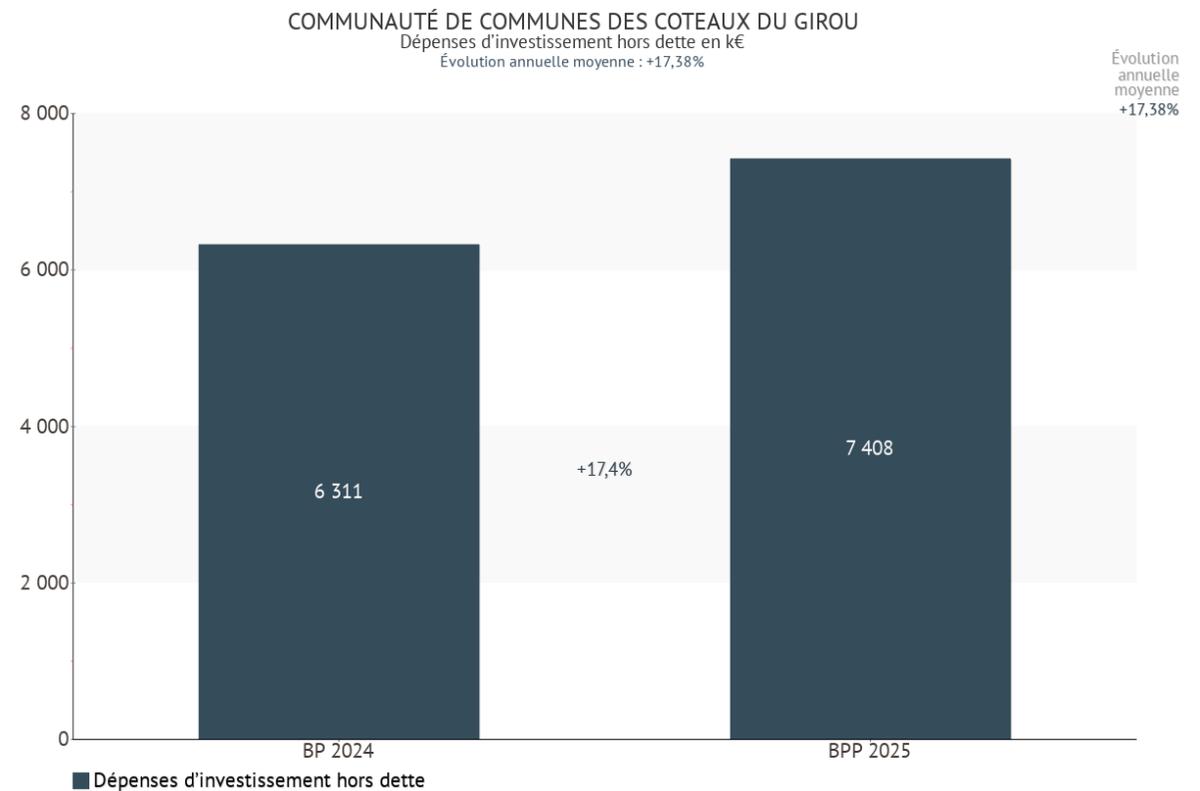


## Comparaison BP 2024/BP 2025

### Les dépenses d'investissement

Des **investissements toujours dynamiques** sont inscrits au BP 2025 : les opérations d'équipement atteignent 7,4M€ contre 6,3M€ en 2024.

Pour rappel le réalisé se situe à 4M€/an depuis 2023.



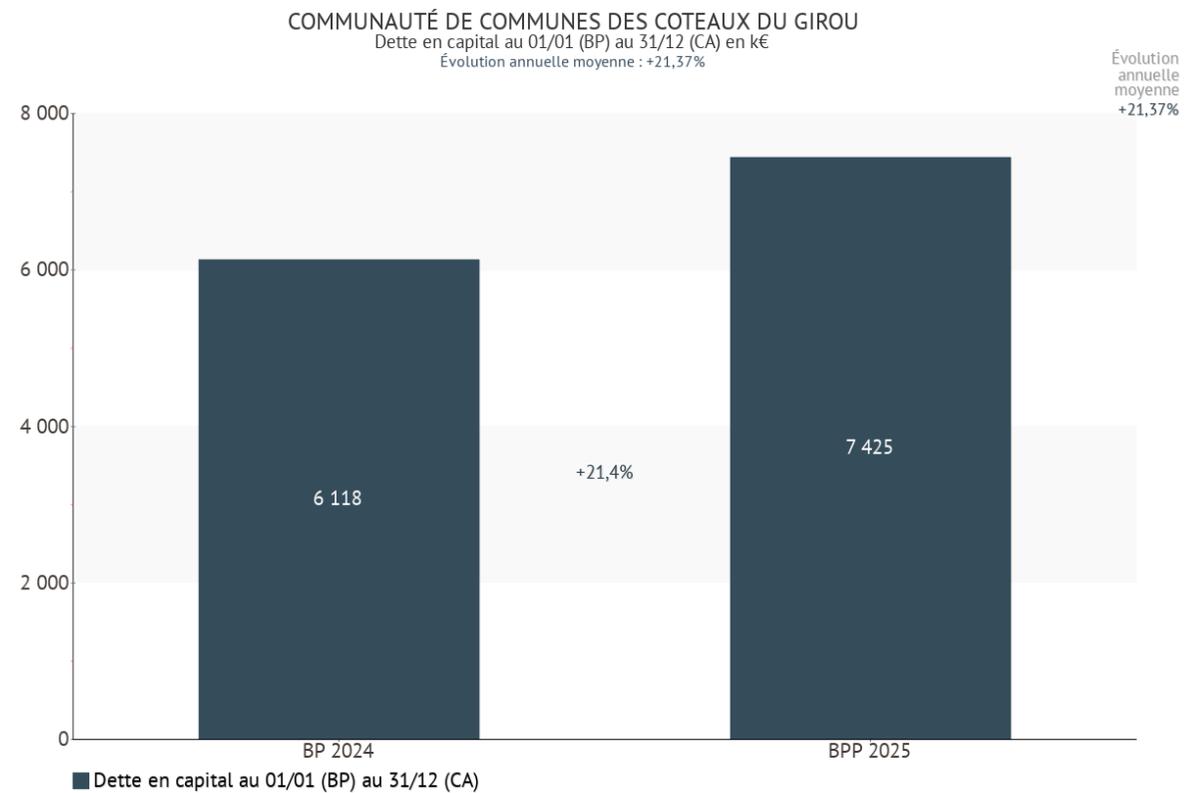


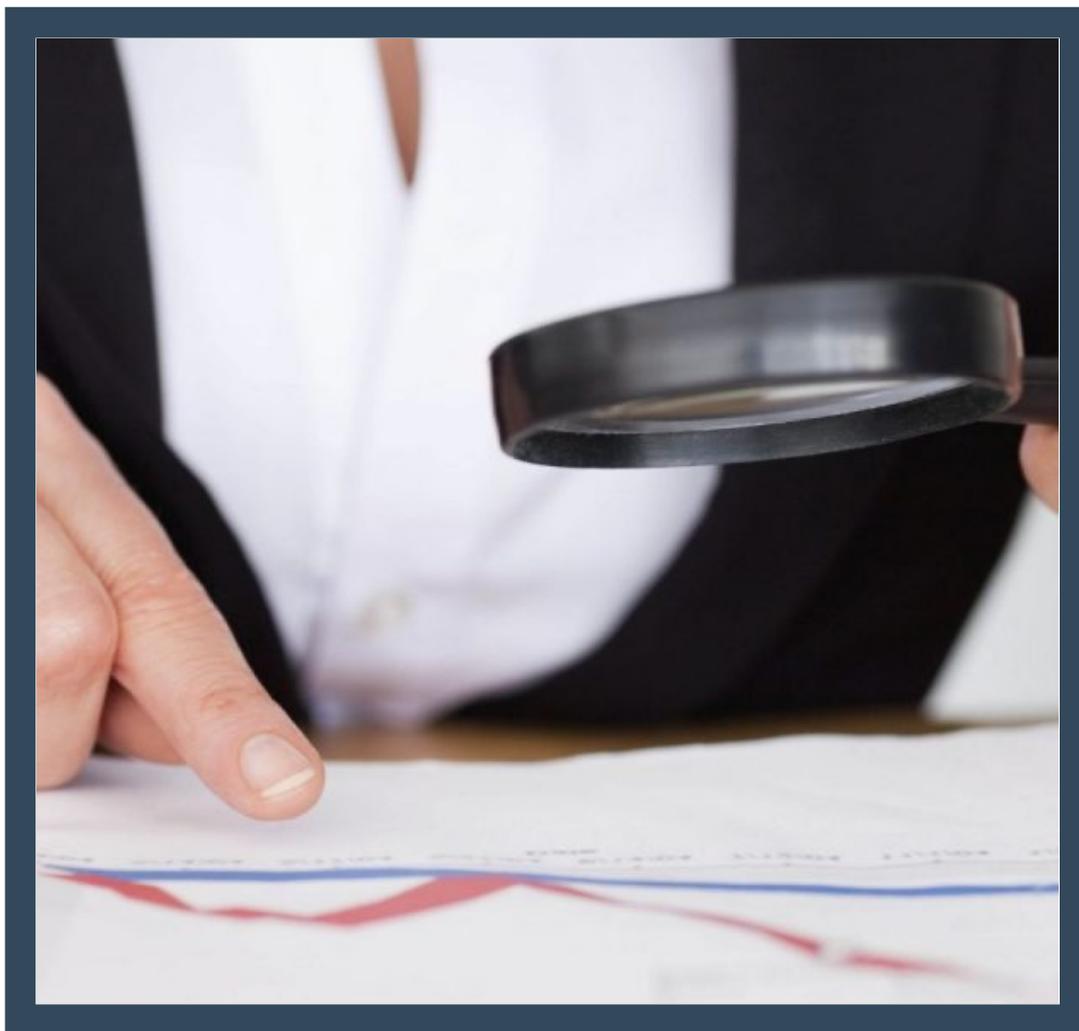
## Comparaison BP 2024/BP 2025

### L'endettement

Avec un recours à l'emprunt de 2M€ en 2024, l'**endettement** augmente au 1<sup>er</sup> janvier 2025, pour atteindre **7,425M€ d'encours de dette**.

Un emprunt de 1M€ est inscrit au BP 2025.





# 04 ANALYSE PROSPECTIVE 2025- 2028

## HYPOTHESES RETENUES

Étude d'un scénario de base sur les perspectives d'évolution de la situation financière de la C3G à l'horizon 2028.



# ANALYSE PROSPECTIVE 2024 - 2028

## Hypothèse retenue en fonctionnement

### Détail des recettes de gestion

Hypothèse d'évolution des recettes de fonctionnement retenue :

R70 Produits des services : **+2% /an**

R731 Fiscalité locale : base de TFB et TFNB estimées en 2025 et **+2%/an à compter de 2026** y compris pour la CFE et **taux de 2025** sans évolution

R73 Impôts et taxes : **fraction de TVA maintenue au niveau 2024**

R74 Dotations et participations : stable

R75 et R013 : stable

## Hypothèse retenue en fonctionnement

### Détail des dépenses de gestion

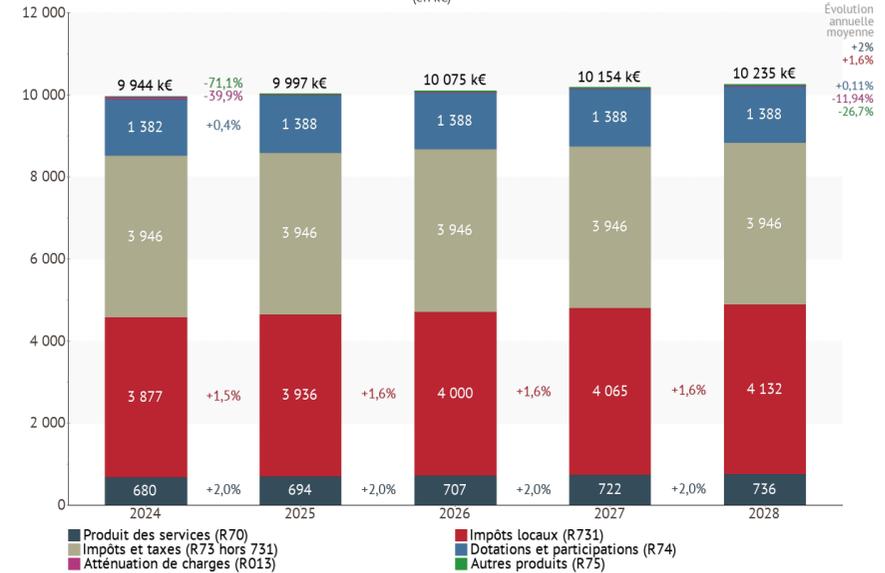
Hypothèse d'évolution des dépenses de fonctionnement retenue :

D011 Charges à caractère général : estimé en 2025 puis **+2% /an**

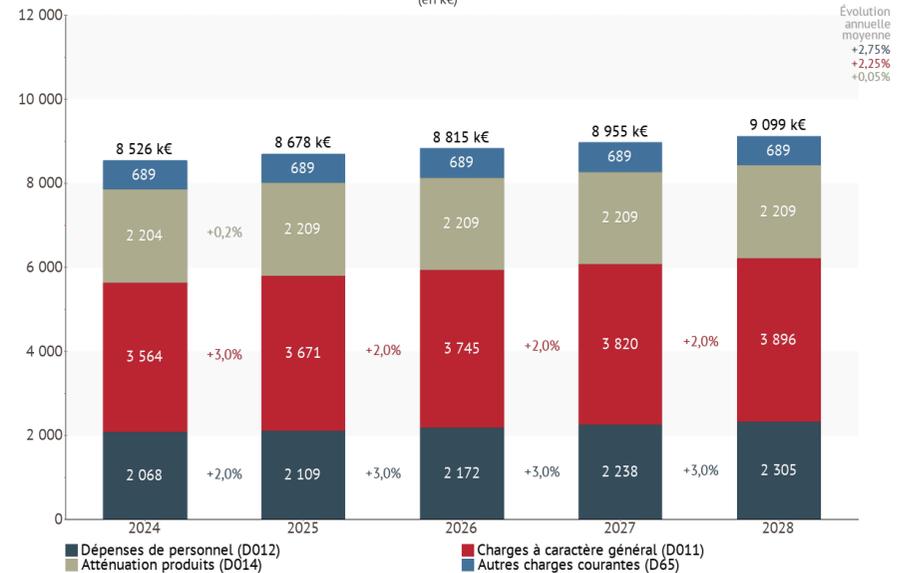
D012 Dépenses de personnel : estimé en 2025 puis **+3% /an**

D65 Autres charges courantes : stable

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COTEAUX DU GIROU  
(en k€)



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COTEAUX DU GIROU  
(en k€)





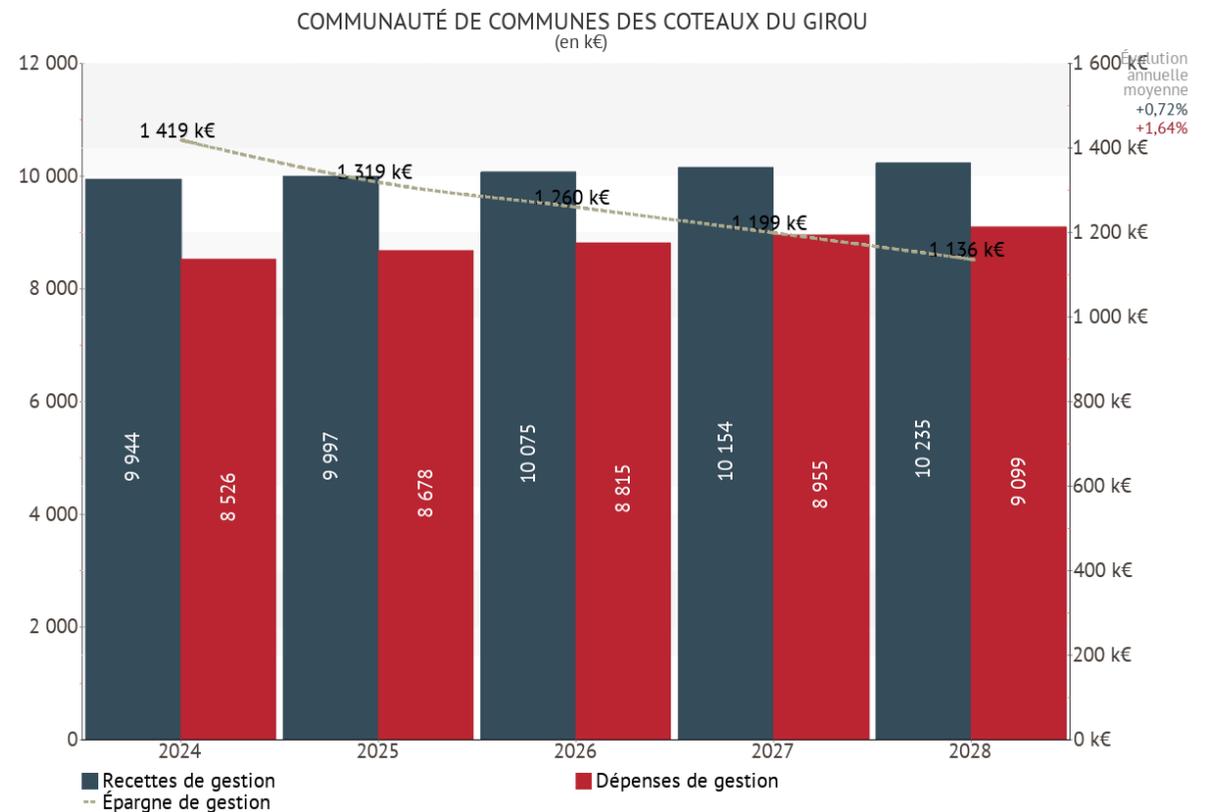
## ANALYSE PROSPECTIVE 2024 - 2028

### Recettes et dépenses de gestion

Les recettes de gestion évoluent en moyenne de **+0,72%** par an entre 2024 et 2028 et les dépenses de **+1,64%**.

Cette évolution s'établit dans l'hypothèse d'une fiscalité en progression portée par l'effet base uniquement, sans augmentation de taux à compter de 2026, de la fraction TVA stable, de la DGF stable sur la période, et d'une maîtrise des dépenses de personnel à seulement +3%/an à compter de 2026 et des charges à caractère général à +2% par an.

Sur la base de cette hypothèse, la dynamique d'évolution des recettes et dépenses rend le **niveau d'épargne de gestion en baisse** dès 2025 pour se situer à 1,1M€ à horizon 2028.





## ANALYSE PROSPECTIVE 2024 - 2028

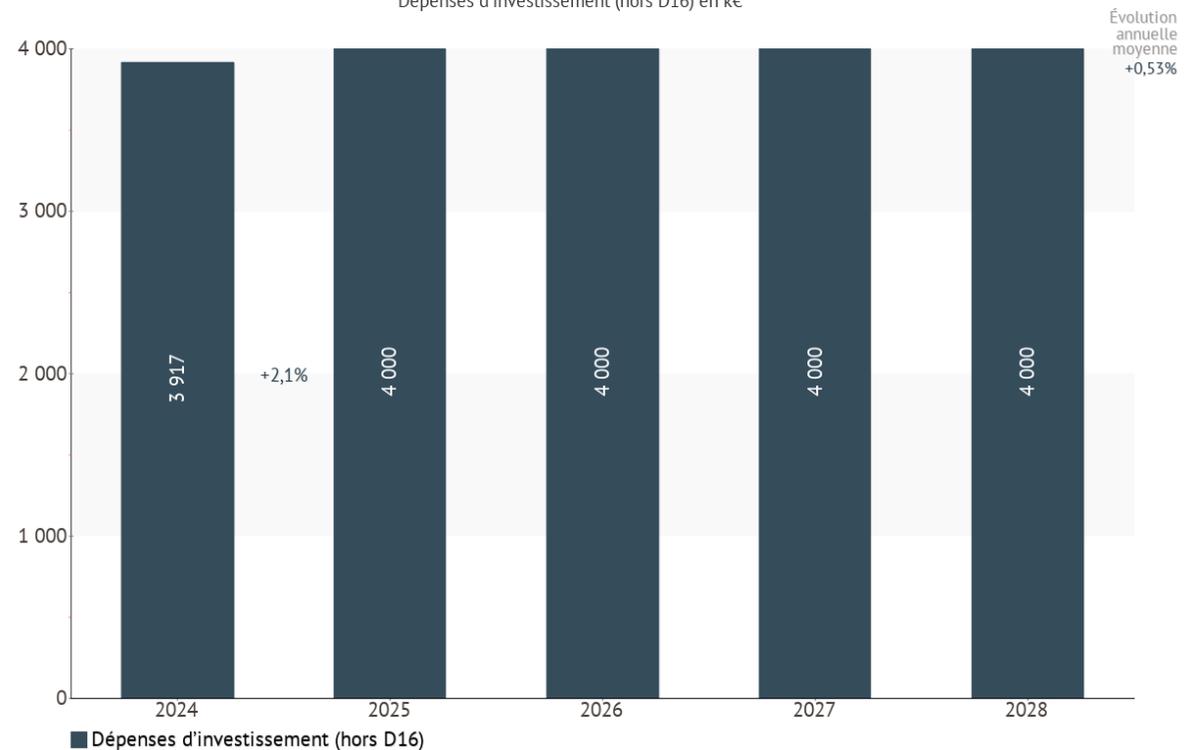
### Les investissements

Les niveaux d'investissements prévisionnels sont estimés à un niveau stable et dynamique de 4M€/an à compter de 2025, et ce, jusqu'en 2028.

En moyenne, les investissements réalisés par la communauté de communes ont atteint 3,3M€/an sur les 6 dernières années.

L'effort d'équipement serait supérieur pour les 4 prochaines années.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COTEAUX DU GIROU  
Dépenses d'investissement (hors D16) en k€





## ANALYSE PROSPECTIVE 2024 - 2028

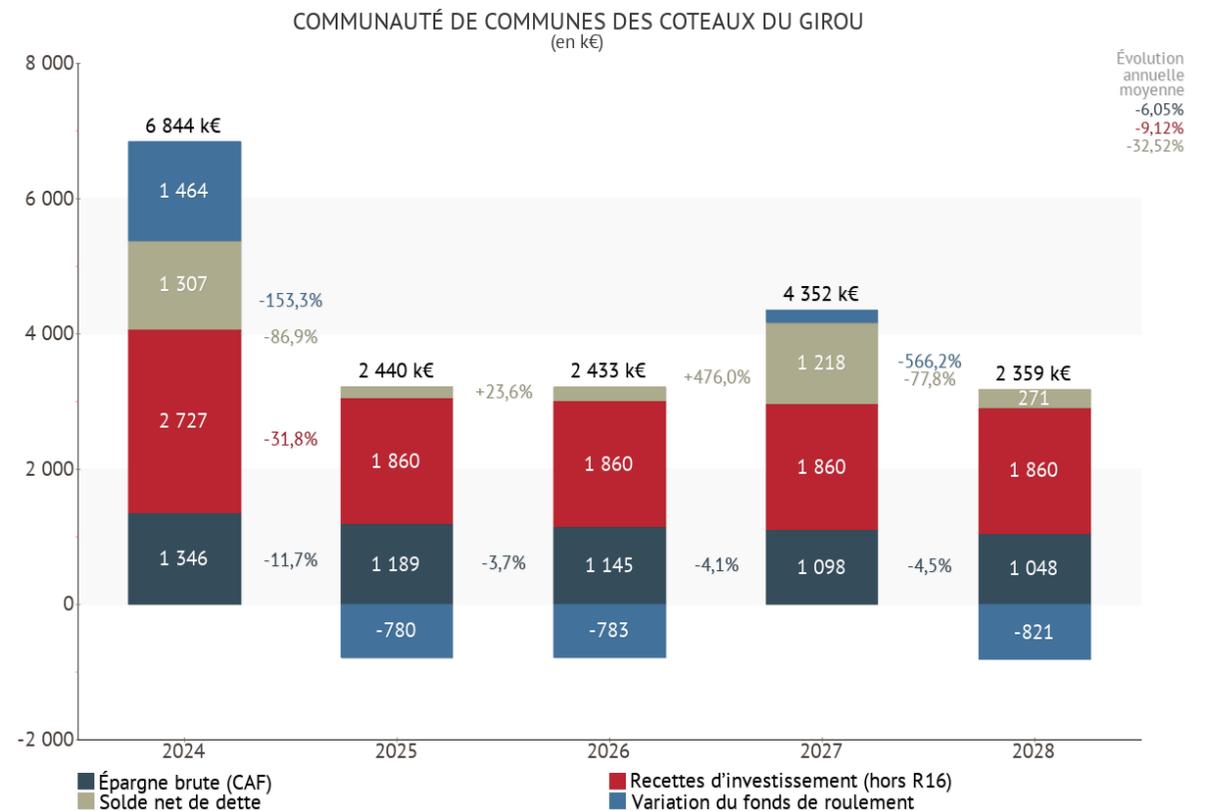
### Le mode de financement

Le **financement de l'investissement** est assuré en partie par les recettes d'investissement (les subventions attendues estimées à 30% des dépenses, accompagnées du FCTVA), mais les subventions vont avoir tendance à diminuer et à se raréfier les prochaines années, et par l'autofinancement (CAF brute et fonds de roulement).

Le **recours à l'emprunt reste nécessaire chaque année** afin d'assurer le financement complet à compter de 2025. Le solde net de dette\* reste positif sur toute la période.

Le **fonds de roulement contribue au financement des investissements** et est stabilisé avec prudence entre 2,5M€ et 3M€/an sur la période, soit environ 30% des charges de fonctionnement (ce qui représente environ 100 jours de dépenses), sauf en 2028 où le résultat atteint seulement 1,5M€.

\*Le **solde net de dette** représente l'écart entre l'emprunt nouveau de l'année et le remboursement annuel en capital de la dette existante  
S'il est positif : endettement  
et s'il est négatif : désendettement de la collectivité





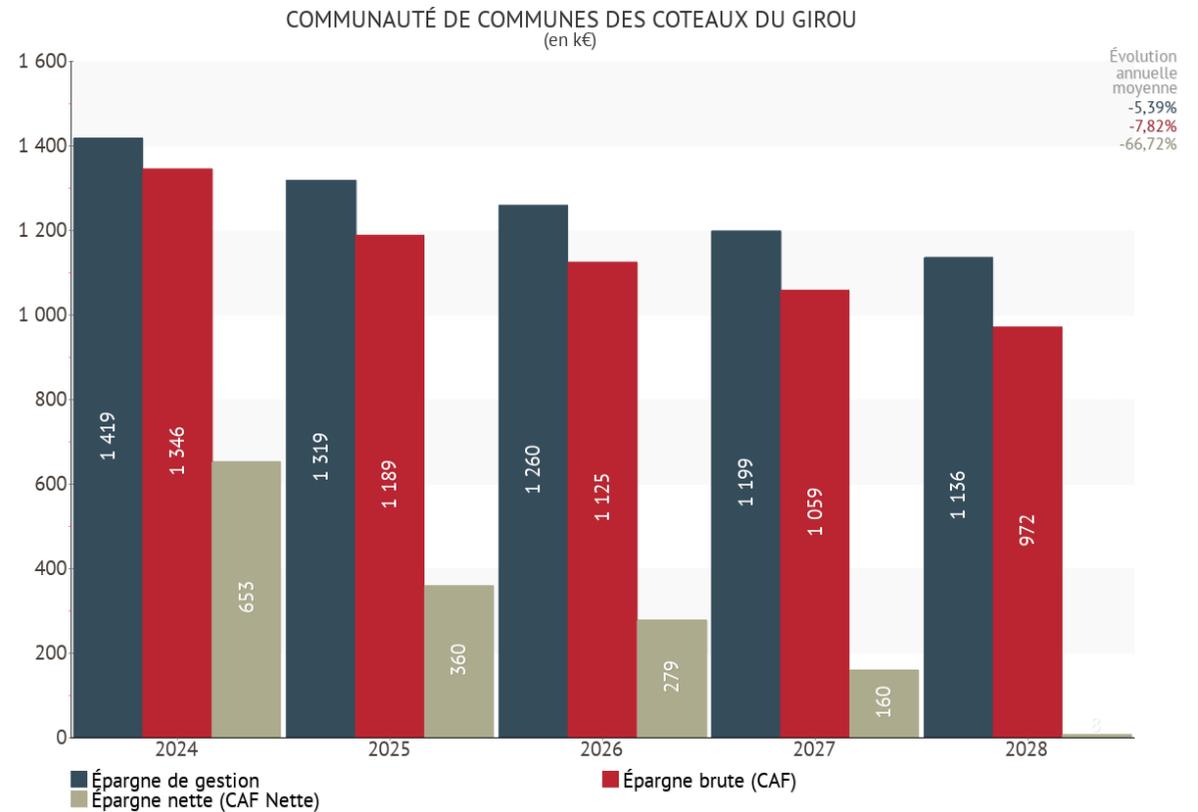
## ANALYSE PROSPECTIVE 2024 - 2028

### Les soldes d'autofinancement

Les soldes d'épargne se dégradent par rapport à 2024 sur toute la période compte tenu de l'augmentation plus rapide des dépenses que des recettes de gestion.

L'épargne brute atteint moins d'1M€ en fin de période.

Avec le remboursement en capital de la dette nouvelle, le niveau d'épargne nette est estimé en forte baisse pour être seulement légèrement positif en fin de période.





## ANALYSE PROSPECTIVE 2024 - 2028

### L'endettement et la capacité de désendettement

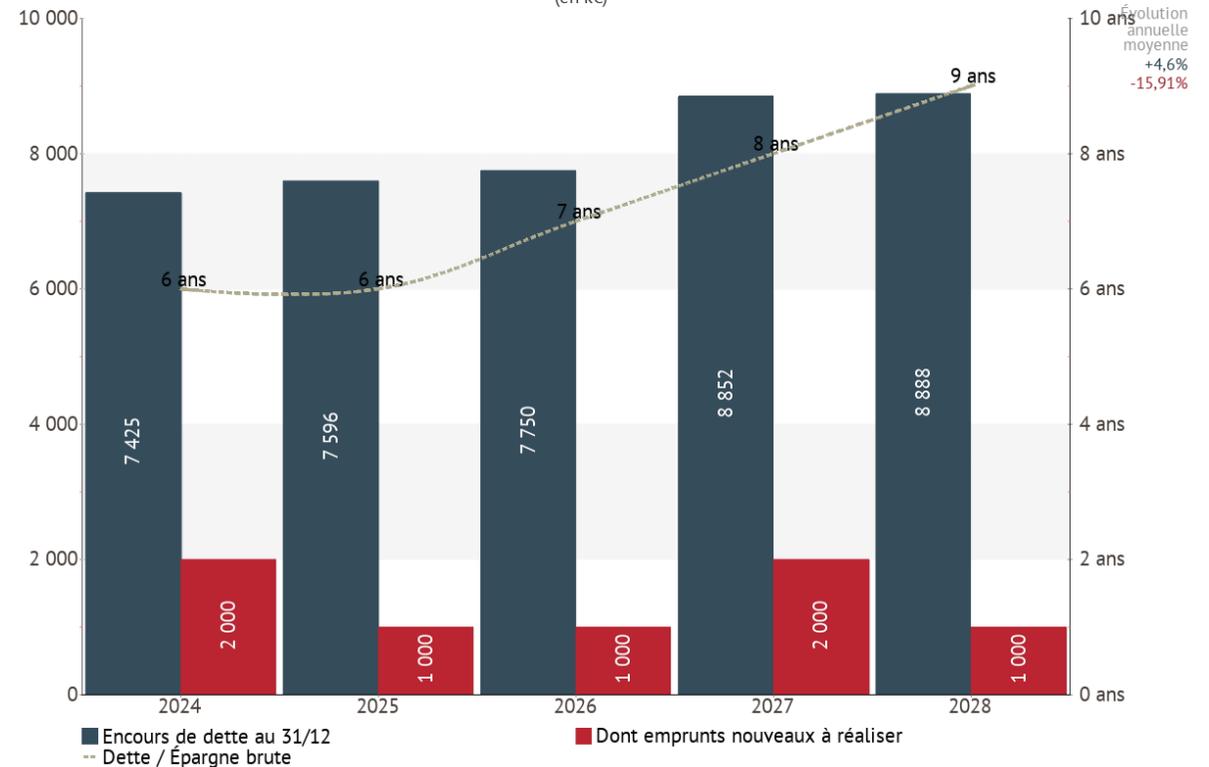
Compte tenu de la **dynamique des opérations d'équipement** anticipées sur les prochaines années et de la **baisse des subventions attendues** à percevoir sur certains projets (pool routier, DETR, Département...), un **recours à l'emprunt est programmé chaque année** à compter de 2025 à hauteur de minimum 1M€/an, et 2M€ en 2027, afin de faire face au besoin de financement dégagé.

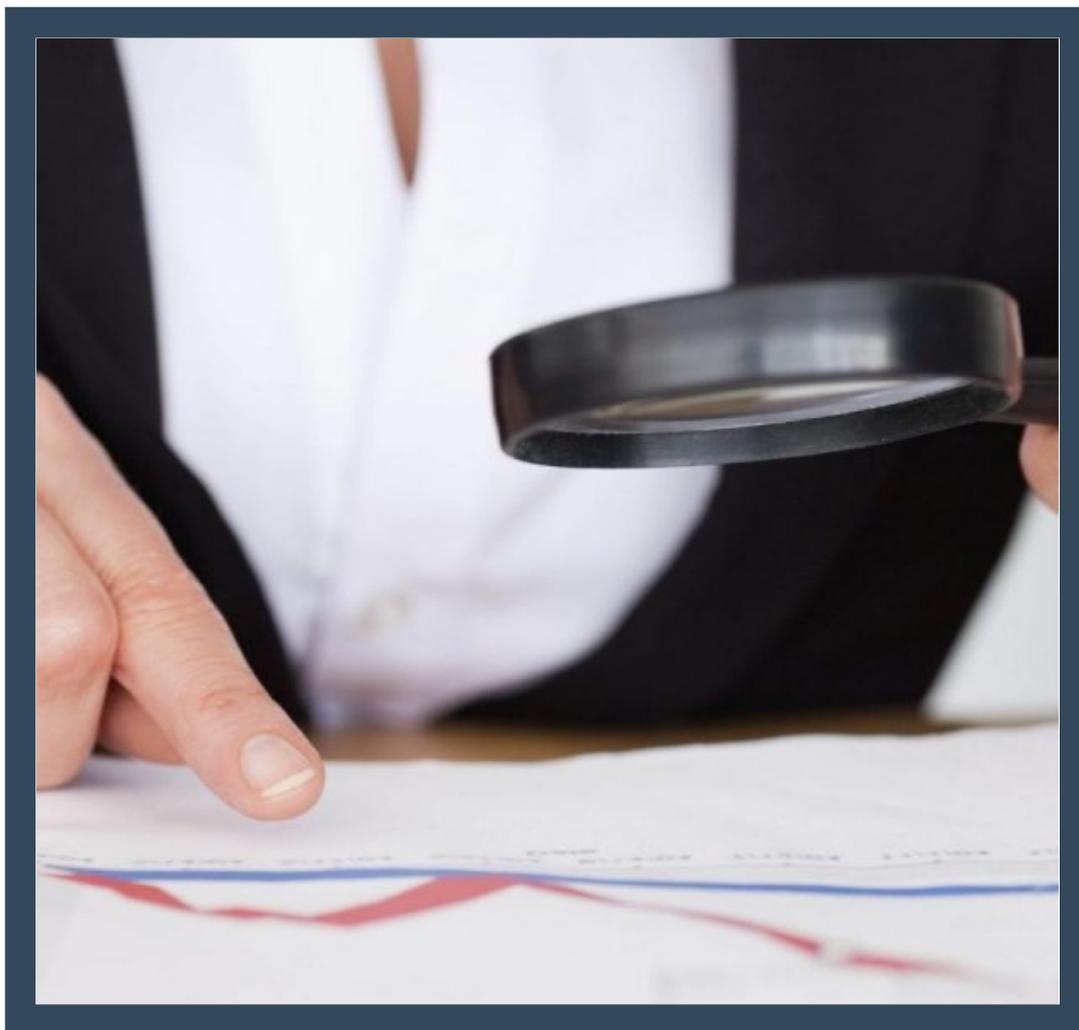
La **capacité de désendettement se dégrade** pour se rapprocher des seuils d'alerte (9 années en fin de période).

Il sera **indispensable de mettre en place des solutions pour maîtriser la dégradation des finances** :

- Travailler sur les sources de financement en investissement : taxe d'aménagement, fonds de concours, la mutualisation des PUP avec les communes,....
- Optimiser le fonctionnement.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COTEAUX DU GIROU  
(en k€)





# 05

ETAT DE DETTE  
ETAT DU PERSONNEL  
ETAT DES ELUS



## ETAT DE LA DETTE

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

### A2.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobili- sation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembour- sements (6)	Profil d'amo- rtisse- ment (7)	Possi- bilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>														
Néant														
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>														
1641 Emprunts en euros														
00003652092F	CREDIT FONCIER	01/07/2015		14/08/2016	1 300 000,00	F		2,33	2,33	EUR	A	C	N	A-1
4765452	CAISSE D EPARGNE	04/11/2016		07/03/2017	800 000,00	C		0,91	0,91	EUR	A	P	N	A-1
AFL 0001049/001	AGENCE FRANCE LOCALE	02/07/2019		20/09/2019	1 500 000,00	F		0,54	0,54	EUR	T	C	N	A-1
AFL 1543/0047887	AGENCE FRANCE LOCALE	12/11/2020		22/03/2021	1 000 000,00	F		0,34	0,34	EUR	T	C	N	A-1
AFL 1905	AGENCE FRANCE LOCALE	02/11/2021		21/03/2022	1 000 000,00	F		0,39	0,39	EUR	T	C	N	A-1
AFL 367	AGENCE FRANCE LOCALE	29/06/2017		20/06/2018	475 000,00	F		1,17	1,17	EUR	A	C	N	A-1
AFL 4010	AGENCE FRANCE LOCALE	04/12/2024		20/03/2025	2 000 000,00	F		3,24	3,24	EUR	T	C	N	A-1
AFL 666	AGENCE FRANCE LOCALE	17/07/2018		20/03/2019	1 200 000,00	F		1,19	1,19	EUR	A	C	N	A-1
CAT1K8A7014PR-R	CREDIT AGRICOLE	05/02/2017		05/02/2017	396 979,77	C	TEC	1,20	1,20	EUR	T	P	N	A-1
CDC 1220417	CDC CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	30/03/2012		01/05/2013	600 000,00	F		4,51	4,51	EUR	A	P	N	A-1
CE4596130	CAISSE D EPARGNE	07/08/2008		15/02/2011	500 000,00	C		2,17	2,17	EUR	T	C	N	A-1
MON 502246EUR	CAISSE FRANCAISE FL	15/12/2014		01/05/2015	400 000,00	F		2,10	2,10	EUR	T	C	N	A-1
MON 504167	BANQUE POSTALE	09/07/2015		01/11/2015	400 000,00	F		1,91	1,91	EUR	T	C	N	A-1
MON 516183EUR	CAISSE FRANCAISE FL	12/11/2013		01/01/2015	433 000,00	C	EURIBOR	1,89	1,89	EUR	A	C	N	A-1
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>														
Néant														
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions partic. (Total)</b>														
Néant														
<b>168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)</b>														
16818 Autres prêteurs														
CAF 2019229/3825	CAF DE LA HAUTE GARONNE	23/12/2019		01/06/2020	30 000,00	F		0,00	0,00	EUR	A	C	N	A-1
CAF 2019593/4223	CAF DE LA HAUTE GARONNE	25/11/2019		01/06/2020	30 000,00	F		0,00	0,00	EUR	A	C	N	A-1
CAF202000356/271	CAF DE LA HAUTE GARONNE	11/02/2021		01/06/2021	30 000,00	F		0,00	0,00	EUR	A	C	N	A-1



## ETAT DE LA DETTE

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

### A2.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobili- sation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembour- sements (6)	Profil d'amo rtisse ment (7)	Possi bilité de rembour sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
CAF202000357/270	CAF DE LA HAUTE GARONNE	11/02/2021		01/06/2021	30 000,00	F		0,00	0,00	EUR	A	C	N	A-1
16873 Départements														
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>12 124 979,77</b>									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : EURIBOR 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



## ETAT DE LA DETTE

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

### A2.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/2025												
	Cou ver ture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2025	Durée résiduelle (en an- nées)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date du vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>													
Néant													
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>				7 395 025,51					808 793,50	129 897,16		26 980,49	
1641 Emprunts en euros				7 395 025,51					808 793,50	129 897,16		26 980,49	
00003652092F	N			832 000,00	15,99	F		2,33	52 000,00	19 385,60		6 865,73	
4765452	N			384 550,58	6,99	C		0,91	53 454,16	3 499,41		2 452,23	
AFL 0001049/001	N			950 000,00	9,71	F		0,54	100 000,00	5 022,38		124,67	
AFL 1543/0047887	N			733 333,28	10,99	F		0,34	66 666,68	2 418,68		48,53	
AFL 1905	N			700 000,00	6,99	F		0,39	100 000,00	2 633,32		57,20	
AFL 367	N			253 333,31	7,52	F		1,17	31 666,67	3 005,17		1 395,41	
AFL 4010	N			2 000 000,00	15,00	F		3,24	133 333,32	63 072,59		1 622,39	
AFL 666	N			720 000,00	8,99	F		1,19	80 000,00	8 687,00		6 005,83	
CAT1K8A7014PR-R	N			197 151,91	7,09	C	TEC	1,20	27 162,33	2 243,90			
CDC 1220417	N			153 656,53	2,99	F		4,51	48 976,79	6 929,91		3 134,26	
CE4596130	N			33 333,52	0,99	C		1,55	33 333,52	322,92			
MON 502246EUR	N			139 999,87	5,32	F		2,10	26 666,68	2 730,00		390,06	
MON 504167	N			153 333,21	5,82	F		1,91	26 666,68	2 737,67		396,50	
MON 516183EUR	N			144 333,30	4,99	C	EURIBOR	4,93	28 866,67	7 208,61		4 487,68	
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>													
Néant													
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions partic. (Total)</b>													
Néant													
<b>168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)</b>				30 000,00					20 000,00				
16818 Autres prêteurs				30 000,00					20 000,00				
CAF 2019229/3825	N			5 000,00	1,41	F		0,00	5 000,00				
CAF 2019593/4223	N			5 000,00	1,41	F		0,00	5 000,00				
CAF202000356/271	N			10 000,00	2,41	F		0,00	5 000,00				
CAF202000357/270	N			10 000,00	2,41	F		0,00	5 000,00				



## ETAT DE LA DETTE

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

### A2.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/2025											
	Cou ver ture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2025	Durée résiduelle (en an- nées)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date du vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
16873 Départements												
<b>TOTAL GENERAL</b>				7 425 025,51					828 793,50	129 897,16		26 980,49

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau " détail des opérations de couverture ".

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



## EXTINCTION DE DETTE

### Etat de l'endettement annuel (avec emprunts sur créances)

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Ecart de change	Total versement	Capital restant
2025	7 425 025,51	828 793,50	129 897,16	0,00	(+) 0,00	958 690,66	6 596 232,01
2026	6 596 232,01	788 482,68	114 684,56	0,00	(+) 0,00	903 167,24	5 807 749,33
2027	5 807 749,33	781 613,37	101 354,55	0,00	(+) 0,00	882 967,92	5 026 135,96
2028	5 026 135,96	728 949,96	88 148,71	0,00	(+) 0,00	817 098,67	4 297 186,00
2029	4 297 186,00	729 789,14	76 921,94	0,00	(+) 0,00	806 711,08	3 567 396,86
2030	3 567 396,86	675 103,31	65 936,98	0,00	(+) 0,00	741 040,29	2 892 293,55
2031	2 892 293,55	649 293,65	57 023,73	0,00	(+) 0,00	706 317,38	2 242 999,90
2032	2 242 999,90	463 666,62	48 102,06	0,00	(+) 0,00	511 768,68	1 779 333,28
2033	1 779 333,28	432 000,00	40 523,24	0,00	(+) 0,00	472 523,24	1 347 333,28
2034	1 347 333,28	302 000,00	33 279,82	0,00	(+) 0,00	335 279,82	1 045 333,28
2035	1 045 333,28	251 999,80	27 413,85	0,00	(+) 0,00	279 413,65	793 333,48
2036	793 333,48	185 333,32	21 865,42	0,00	(+) 0,00	207 198,74	608 000,16
2037	608 000,16	185 333,32	16 161,97	0,00	(+) 0,00	201 495,29	422 666,84
2038	422 666,84	185 333,32	10 645,18	0,00	(+) 0,00	195 978,50	237 333,52
2039	237 333,52	185 333,52	5 125,43	0,00	(+) 0,00	190 458,95	52 000,00
2040	52 000,00	52 000,00	1 211,60	0,00	(+) 0,00	53 211,60	0,00
<b>Sous-total</b>		<b>7 425 025,51</b>	<b>838 296,20</b>	<b>0,00</b>		<b>8 263 321,71</b>	
<b>Total</b>		<b>7 425 025,51</b>	<b>838 296,20</b>	<b>0,00</b>		<b>8 263 321,71</b>	



## ETAT DU PERSONNEL

### Les effectifs du personnel :

Le tableau suivant représente l'évolution des effectifs réels en équivalent temps plein travaillé au 1er janvier de chaque année : Evolution des emplois permanents par catégorie en ETPT au 1er janvier

categorie	2023		2024		2025	
	titulaire	contractuel	titulaire	contractuel	titulaire	contractuel
A	4		7		6	
B	6	4	11	2	8	1
C	11	7	16	4	18	2
TOTAL	21	11	34	6	32	3

Le nombre d'effectif tout confondu est stable au total . Les évolutions concernent le passage d'agent contractuels à titulaire, les départs et arrivée dans la structure

### Pour l'année 2025 : les effectifs en cours

- L'état des emplois budgétaires est détaillé, montrant les effectifs pourvus sur les emplois budgétaires.

- **Filière administrative** : 12,00 ETPT permanents à temps complet, 6,00 ETPT permanents à temps non complet, total de 18 agents.

- **Filière technique** : 13,00 ETPT permanents à temps complet, 0,00 ETPT permanents à temps non complet, total de 13 agents.

- **Filière sociale** : 3,00 ETPT permanents à temps complet, 0,00 ETPT permanents à temps non complet, total de 3 agents.

- **Filière médico-sociale** : 1,00 ETPT permanents à temps complet, 0,00 ETPT permanents à temps non complet, total de 1 agent.



## ETAT DU PERSONNEL

### Dépenses de personnel entre 2023 ET 2024 :

Répartition des salaires par catégorie pour l'année 2023 et 2024 :

<b>Masse salariale 2023</b>		
<b>Catégories</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Détachement - Titulaire CNRACL	62 416,09	3,97%
Détachement - Titulaire Pension Etat	0,00	0,00%
Elus	169 497,87	10,79%
Non Titulaire Indiciaire avec ou sans IRCANTEC	157 011,34	10,00%
Titulaire ou stagiaire indiciaire CNRACL	1 181 896,57	75,24%
<b>TOTAL</b>	<b>1 570 821,87</b>	<b>100,00%</b>

<b>Masse salariale 2024</b>		
<b>Catégories</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Détachement - Titulaire CNRACL	17 165,51	1,01%
Détachement - Titulaire Pension Etat	0,00	0,00%
Elus	167 971,64	9,88%
Non Titulaire Indiciaire avec ou sans IRCANTEC	128 098,94	7,54%
	1 386	
Titulaire ou stagiaire indiciaire CNRACL	660,18	81,57%
<b>TOTAL</b>	<b>1 699 896,27</b>	<b>100,00%</b>



## ETAT DU PERSONNEL

### Structure des rémunérations

<b>Libellé</b>	<b>année 2023 réalisée</b>	<b>année 2024 réalisée</b>	<b>Prévision budgétaire 2025</b>
<b>Personnel titulaire</b>			
Rémunération principale	642 593,19	726 889,88	740 000,00
Supp. fam. de traite.	11 779,96	10 360,54	8 600,00
NBI	12 225,45	12 405,68	12 500,00
Régime indemnitaire	249 762,09	285 889,66	286 000,00
<b>Personnel non titulaire</b>			
Rémunérations	93 751,50	75 602,16	120 000,00
Suppl. familial de traitement	744,29	105,19	1 000,00
Régime indemnitaire	14 058,28	14 569,26	26 700,00

La Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) constitue en une attribution de points d'indice majoré supplémentaires en raison des fonctions exercées (liste de fonctions prévue par les décrets n°2001-1274 du 27 décembre 2001 et n°2006-779 du 3 juillet 2006). Seuls les titulaires peuvent la percevoir.

Le régime indemnitaire est composé de deux part une part :

L'IFSE qui constitue l'indemnité principale du RIFSEEP. Versée mensuellement, elle tend à valoriser l'exercice des fonctions. En principe, l'IFSE remplace toutes les primes existantes qui répondent aux mêmes objectifs.

Les exceptions à cette règle de non-cumul, fixées par arrêté interministériel, sont limitées et répondent à des problématiques très spécifiques.

Une part en fin d'année le Complément Indemnitaire d'Annuel (CIA) est un complément indemnitaire facultatif qui permet de reconnaître spécifiquement l'engagement professionnel et la manière de servir des agents



## ETAT DU PERSONNEL

### Evolution prévisionnelle 2025

Les charges de personnel sont prévues au budget en diminution de 1 % en 2025 par rapport à 2024. Les prévisions 2025 sont prévus à budget constant en intégrant les éventuels remplacements de poste et contractuels en cas de besoin notamment l'été ou bien sur les services techniques et RPE

### Heures supplémentaires rémunérées :

L'EPCI par délibération octroi sous condition des heures supplémentaires principalement au service commun et service techniques

Année	NBRE HS	MONTANT brut
2022	552,00	7 903,87 €
2023	456,50	7 903,34 €
2024	550,50	9824,40 €



## ETAT DU PERSONNEL

### Le Temps de travail

La Communauté de Communes respecte la durée de 1607 heures de travail prévue par le décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail. Depuis le début de la réduction du temps de travail à 35 heures.

Elle présente un cycle de travail sur 4 jours et demie soit 35 heures par semaine et ne bénéficie d'aucun jour de RTT.

La mise en place du télétravail a été réalisée en 2023 afin d'améliorer les conditions de travail et l'attractivité de la Communauté de Communes

### Avantages en nature :

La Communauté de Communes ne bénéficie d'aucun avantage en nature

La Communauté de Communes participe au Comité des Œuvres sociales par son affiliation au CNAS et participe à hauteur de 20 € par agent pour la complémentaire santé et 7 € pour la prévoyance lorsque l'agent est affilié au contrat groupe pour ce dernier.



## ETAT DES ELUS

CALAS Daniel	Elu Communautaire 2 774,60 Elu commune 1582.55
CAPEL JEAN-BAPTISTE	Elu Communautaire: 966,88 Elu ccommune : 2137.47
CIERCOLES CHRISTIAN ROGER	Elu Communautaire: 966,88 Elu ccommune : 2137.47
FONTES ANDRE RENE GEORGES	Elu Communautaire: 966,88 Elu ccommune : 1656.54
GALY Brigitte viviane	Elu Communautaire: 966,88 Elu ccommune : 1656.54
JARNOLE Pierrette jeanne	Elu Communautaire: 966,88 Elu ccommune : 1048.18
PLICQUE PATRICK LUCIEN MARIE	Elu Communautaire: 966,88 Elu ccommune : 2260.19 Elu au syndicat PETR: 164
ROUMAGNAC LEANDRE	Elu Communautaire: 966,88 Elu ccommune : 1656.54
SEILLES PHILIPPE ROBERT	Elu Communautaire: 966,88 Elu ccommune : 1048.18
VINTILLAS EDMOND	Elu Communautaire: 966,88 Elu ccommune : 528.61 Elu syndicat SCOT: 364.19